

Vous êtes personne vulnérable ou vous vivez avec une personne vulnérable. Prévenez votre supérieur hiérarchique pour mettre en place des mesures appropriées.

**Covid 19 : Cas contact, Personnel vulnérable, symptômes...
Que faire ?**

Vous avez **un (des) enfant(s) de moins de 16 ans** : Vous pouvez demander à être placé(e) en télétravail si sa classe est fermée, s'il est cas contact, ou s'il est vulnérable.

Vous avez ces **symptômes** : fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat et du goût, diarrhée, difficultés respiratoires...

Vous êtes un **cas contact identifié** par l'ARS ou la CAPM (cas contact non identifié par l'ARS, contacter soi-même l'ARS pour avis). Le test se fera 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Restez à votre domicile.

Prévenez l'établissement (et l'IEN dans le 1er degré).

Demandez un **certificat d'isolement** avec télétravail (ARS, assurance maladie, médecin, établissement) ou une **ASA** si le télétravail est impossible (physiquement ou matériellement). Prenez rendez-vous auprès d'un médecin par téléconsultation ou faites une demande auprès d'un laboratoire pour un test.

Pas de jour de carence jusqu'au résultat du test !

Test négatif : Retour en classe.

Test positif : arrêt de travail sans jour de carence depuis le 10/01/2021. Pas de télétravail.